

**DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE
POUR LA RESTAURATION OU LA RECONSTRUCTION
D'UN ANCIEN CHALET D'ALPAGE**

Transmettre le **dossier complet en trois exemplaires** à :

**direction départementale des Territoires
service aménagement et risques
cellule application du droits des sols
15, rue Henry Bordeaux
74998 – ANNECY Cedex 9
Tél. 04 50 33 79.34**

Le projet reste par ailleurs soumis à l'obligation de permis de construire. Il appartient au pétitionnaire d'en faire la demande auprès de la mairie de la commune où se situe le projet.

PIECES A FOURNIR

- Plan de situation** établi à une échelle comprise entre 1/5000ème et 1/25000ème (IGN par exemple), précisant l'orientation et les voies de desserte.
- Photographies** des lieux environnants et des façades du chalet.
- Un plan de masse avant travaux** précisant l'état actuel (implantation du bâtiment et abords).
- Un plan de masse après travaux** mentionnant :
 - la topographie du terrain,
 - les arbres à abattre et à maintenir,
 - les réseaux publics desservant le terrain,
 - la desserte de la construction,
 - les mouvements de terre,
 - le mode d'assainissement, en cas d'assainissement individuel.

Ces deux plans de masse auront une échelle comprise entre 1/50^{ème} et 1/500^{ème}.

- Plans des façades avant et après travaux** à l'échelle de 1/50^{ème} ou 1/100^{ème}.
- Notice explicative** du projet de restauration ou de reconstruction précisant, en outre les modalités de la mise en œuvre des matériaux, les modes d'accès et d'assainissement.

En outre, en cas de reconstruction :

- Coupe** indiquant le traitement des abords du chalet.
- Perspective** montrant l'insertion du chalet dans son environnement naturel.
- Un jeu de photos** (ou des documents d'archives) du bâtiment avant démolition, afin de déterminer sa volumétrie, sa structure et les matériaux qui le composaient.